

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	GDH
Adresse de l'établissement	Avenue de la Méditerranée 34 113 Frontignan Cedex
Activité de l'établissement :	Le Dépôt G.D.H de Frontignan a pour activité la réception, le stockage et la mise en distribution de carburants et de combustibles.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Au vu de la localisation du site, aucun effet dangereux n'est susceptible d'impacter un autre État membre.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les dangers liés au site ont été identifiés à partir : • des accidents observés par le passé (ou retours d'expérience), du site mais aussi de l'ensemble des industries pétrochimiques, • de la nature et des propriétés physiques des produits, • des opérations réalisées au moyen des principaux équipements installés sur le site • des spécificités de l'environnement. De cette identification, les types de dangers majeurs sont : • l'incendie, • l'explosion, • la pollution. Ils sont à l'origine des effets suivants : • Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. • Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée par une combustion violente. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...)
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les principaux scénarios sont : • incendie de nappe en ou hors des cuvettes de rétention de bacs et de feux de bacs. • l'explosion de vapeurs d'hydrocarbures de type « Flash Fire » (combustion « lente » d'un nuage de vapeurs inflammables) ou UVCE (Explosion d'un nuage de vapeurs non confiné), • la pollution du milieu environnant, par un produit pétrolier, liée à une perte de confinement. L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des risques. Ces mesures de maîtrise des risques sont destinées en particulier à détecter les circonstances pouvant amener aux scénarios d'incendie, d'explosion et de pollution ou pour en réduire les effets : • Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques • Les salariés sont formés aux risques • Un système de gestion de la sécurité est mis en place • Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place • Des moyens incendie fixes et mobiles sont en place

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Des sondes sont en place pour prévenir les débordements• Des rétentions sont en place pour prévenir toute pollution en cas de perte de confinement• Des détecteurs sont en place pour signaler et limiter les pertes de confinement de matières dangereuses• Des procédures d'urgence sont en place• Des systèmes d'arrêt d'urgence sont en place. |
|--|--|